

KBS Parkour

Conditions générales pour l'achat de prestation-s : cours, camp-s, entrée-s.

www.kbsparkour.com / www.gravity-park.ch

1. Champ d'application

KBS Parkour se réserve le droit de modifier les CG en tout temps et sans préavis. C'est la version des CG en vigueur au moment de la commande qui est déterminante.

Les présentes Conditions Générales (CG) définissent les règles d'utilisation des installations et prestations proposées par KBS Parkour, association à but non lucratif exploitant le centre Gravity Park Meyrin, comprenant notamment des espaces de parkour, trampolines, zones de freestyle, ainsi que des prestations d'encadrement, cours, anniversaires, événements et privatisations.

Toute personne accédant au parc, participant à une activité, ou effectuant une réservation (en ligne, par e-mail, par téléphone ou sur place) reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes CG ainsi que le règlement intérieur affiché sur place et en ligne.

2. Acceptation des conditions générales

En cochant la case « J'ai lu, compris et accepté les conditions générales » qui figurent sur le formulaire d'inscription, le ou la client-e reconnaît avoir préalablement pris connaissance desdites conditions générales et déclare les accepter sans réserve. Le ou la client-e déclare être âgé-e d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique ou être titulaire d'une autorisation parentale lui permettant d'effectuer un achat de service proposé par KBS Parkour. Est considéré-e comme client-e aussi bien la personne qui acquiert pour elle-même une prestation payante que les autres membres renseignés sur le dossier d'inscription.

Si le ou la client-e entre dans la salle Gravity Park à la rue Emma-Kammacher 9 – 1217 Meyrin, cela signifie qu'il ou elle a lu, compris et accepté les conditions générales. KBS Parkour décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage.

Assurances personnelles obligatoires.

3. Entrées libres (entrées simples) et accès individuel au parc

L'accès libre au parc est ouvert aux participants à partir de 4 ans.

Participants de 4 à 7 ans : la présence d'un accompagnant adulte obligatoire est requise à tout moment dans le parc. L'accompagnant est responsable de la surveillance et de la sécurité de l'enfant. L'achat d'un billet d'entrée, qu'il soit effectué en ligne, sur place ou via un tiers, vaut acceptation sans réserve du règlement intérieur et des présentes Conditions Générales.

Chaque participant reconnaît pratiquer les activités du parc sous sa propre responsabilité et en pleine connaissance des risques inhérents aux disciplines proposées (parkour, trampoline, etc.).

Les enfants mineurs (moins de 18 ans) doivent disposer de l'autorisation de leurs parents ou représentants légaux pour accéder au parc. Les enfants dès 8 ans peuvent accéder seuls, sous la responsabilité entière de leurs parents, qui acceptent expressément que KBS Parkour décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure ou dommage, sauf faute grave démontrée de l'exploitant.

KBS Parkour décline toute responsabilité en cas de :

- blessures résultant d'une mauvaise réception, d'un non-respect des consignes ou d'une utilisation inappropriée du matériel,
- perte, vol ou détérioration d'effets personnels,
- ou tout dommage causé à un autre participant.

Les participants doivent disposer d'une assurance maladie, accident et responsabilité civile personnelle couvrant ce type d'activité.

4. Prix

Les prix s'entendent en francs suisses (CHF) et le cas échéant TVA comprise. Certaines prestations de KBS Parkour sont assujetties à la TVA. Le prix indiqué au moment de l'achat est déterminant. Le nombre de place disponible est traité dans la limite des contingents alloués à chaque prestation.

KBS Parkour

Conditions générales pour l'achat de prestation-s : cours, camp-s, entrée-s.

www.kbsparkour.com / www.gravity-park.ch

5. Modes de paiement

a) Paiement en espèces

Le paiement en espèces en francs suisses auprès d'un responsable KBS Parkour est possible pour l'achat de prestations. Le paiement se fait sur la base de l'impression par le ou la client-e du formulaire d'inscription. Ce document est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge. Une bonne qualité d'impression est indispensable. Les inscriptions partiellement imprimées, souillées, endommagées ou illisibles pour tout autre motif ne seront pas acceptées et seront considérées comme non-valables. Il est impératif que l'adresse email, ainsi que le numéro de téléphone du représentant légal figurent de manière lisible sur le formulaire d'inscription.

b) Paiement par virement bancaire

Si KBS Parkour l'exige, le paiement doit être effectué par virement bancaire.

c) Moyens de paiements électroniques

Si KBS Parkour l'exige, le paiement doit être effectué au moyen d'une carte bancaire.

d) Facture

KBS Parkour se réserve le droit de délivrer une facture pour le paiement de l'achat de prestations.

6. Annulations, retards et acomptes

Seul KBS Parkour peut décider de l'annulation d'un cours, d'un camp, etc. (condition particulière, faible participation, etc.). Toute réservation (anniversaire, privatisation, cours, camp, événement, etc.) est ferme et définitive dès confirmation par KBS Parkour.

Les acomptes versés lors d'une réservation sont non remboursables et non transférables, quelle qu'en soit la raison (maladie, empêchement, changement de date, etc.).

L'acompte constitue une indemnité forfaitaire de réservation couvrant les frais de préparation, de personnel et de blocage du créneau.

En cas d'annulation par le client, l'acompte reste intégralement acquis à KBS Parkour, sauf décision contraire expresse de la direction, à titre purement exceptionnel.

KBS Parkour se réserve le droit :

- d'annuler une activité pour des raisons de sécurité, de force majeure ou de manque de participants ;
- dans ce cas, un report ou un avoir équivalent sera proposé, sans remboursement en espèces.

Retards

Les activités débutent et se terminent aux horaires convenus, afin de respecter le planning de la salle. Tout retard du client ou de son groupe ne donne droit à aucun prolongement, report ou remboursement, quelle qu'en soit la cause (embouteillage, participants en retard, etc.). Le personnel n'est pas tenu de compenser le temps perdu.

Absences et empêchements

Aucun remboursement ne sera accordé pour :

- les absences, retards, départs anticipés ou exclusions pour non-respect du règlement,
- les empêchements personnels (y compris maladie, accident, transport, météo, etc.).

7. Validité de l'inscription

Il est de la responsabilité du client ou de la cliente de s'assurer que les données relatives à l'inscription et à l'achat d'une prestation sont correctes. KBS Parkour n'est pas tenu de procéder à une vérification de l'identité de la personne se présentant à un cours afin de vérifier qu'il s'agisse bien de l'acheteur de celui-ci. L'inscription à un cours n'est valable que pour ce dernier et n'est pas interchangeable.

8. Résiliation

Pour résilier votre abonnement, veuillez noter que vous devez le faire au moins un mois avant la date de fin de l'abonnement. Si vous ne respectez pas ce délai, votre abonnement sera automatiquement renouvelé pour une période équivalente. Veuillez également noter que toute demande de résiliation doit être soumise par écrit, en utilisant le formulaire de résiliation approprié disponible à la réception de notre salle.

KBS Parkour

Conditions générales pour l'achat de prestation-s : cours, camp-s, entrée-s.

www.kbsparkour.com / www.gravity-park.ch

9. Vestiaires et casiers

Des casiers individuels sont mis à la disposition des client-e-s, qui peuvent y déposer leurs affaires personnelles pendant qu'ils sont dans la salle « Gravity Park ». Leur utilisation est limitée à la durée de leur présence. KBS Parkour ouvrira et videra les casiers de tout-e client-e non présent dans l'enceinte de la salle.

10. Objets perdus, volés ou cassés

KBS Parkour décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels, même déposés dans un casier.

Aucun remplacement ou remboursement ne sera effectué pour les cartes d'accès, abonnements ou bons cadeaux perdus ou volés.

11. Responsabilité du/de la client-e

Le ou la client-e est responsable des dommages matériels et corporels qu'il ou elle pourrait causer, de son propre fait, au sein de Gravity Park et s'engage à payer tous les frais inhérents à ces dommages, sur présentation d'une facture ou d'une déclaration écrite. Dans les salles des fêtes, les enfants doivent être accompagné et sous la surveillance d'un adulte. Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte accompagnant. Toute casse ou autre dégât sera de la responsabilité de l'adulte accompagnant et lui sera facturé.

La sécurité de nos participants est une priorité, et nos coachs/animateurs qualifiés encadrent certaines activités et cours. Cependant, la présence d'un coach ou animateur **ne dégage en aucun cas la responsabilité du participant ou de ses représentants légaux**. Toute personne accédant à Gravity Park, qu'elle participe à un cours encadré ou utilise le parc en accès libre, **prend part aux activités sous sa propre responsabilité**. KBS Parkour **décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessure ou de dommage corporel**, y compris lorsque des cours ou sessions encadrées sont suivis, sauf en cas de faute grave démontrée imputable directement à nos moniteurs ou à une défaillance du matériel. Il est obligatoire que chaque participant dispose d'une **assurance personnelle (maladie, accident et responsabilité civile)** couvrant ces activités.

12. Conditions particulières

Pour acquérir une prestation, le / la client-e doit préalablement obtenir le formulaire d'inscription et le remplir. Le remboursement d'inscription de la part du / de la client-e ne s'effectuera que sur présentation d'un certificat médical qui atteste que le participant ou la participante ne peut pas pratiquer le sport concerné. Le certificat médical doit être remis à un responsable de KBS Parkour, au plus tard, dans les 30 jours suivant la fin du cours. Un cours débuté reste entièrement dû par le client. Aucun remboursement ne s'effectuera à partir du moment où la prestation a débuté, même si le ou la client-e présente un certificat médical. Les limites d'âge doivent être respectées, l'âge effectif au moment de l'inscription faisant foi. Les cours sont, sauf exception indiquée sur le site internet, mixtes. Dans le cas où KBS Parkour proposerait des repas (lors des camps notamment), les participant-e-s soumis à un régime alimentaire spécial ou ayant des problèmes de santé doivent prendre toutes les précautions et les mesures adaptées à leur état de santé. Le transport sur les lieux des activités est de la responsabilité du ou de la client-e.

Lors d'achat en ligne en avance de nourriture telle qu'une pizza, le client se doit de la payer en son entièreté à son arrivée.

13. Respect des règles de bonne conduite et de sécurité

Au sein des installations sportives, le ou la client-e s'engage à respecter, sans restriction ni réserves, les règles de bonne conduite, de prudence et de sécurité fixées par KBS Parkour. Le règlement est disponible en tout temps sur le site internet, ainsi que dans la salle « Gravity Park ». Le ou la client-e, respectivement les représentants légaux prennent acte du fait qu'en cas de non-respect desdites règles, il-elle peut être exclu-e de la salle sans avoir droit à un remboursement ni à aucune indemnité. Il en va de même, si le ou la client-e est refoulé-e lors d'un contrôle ou quitte unilatéralement un cours. Les monitrices ou les moniteurs peuvent demander à un-e client-e d'interrompre l'activité si son niveau technique ou sa condition physique compromet sa santé ou la sécurité du groupe ou le bon déroulement du cours. Il est interdit d'apporter de la nourriture et de la boisson de l'extérieur, à l'exception de l'eau.

14. Utilisation frauduleuse d'une prestation

KBS Parkour refusera l'accès à tout-e client-e suivant une prestation qui n'est pas présumée être l'acheteur-euse. Le ou la client-e n'a droit à aucun remboursement du prix d'accès ni à aucune indemnité.

KBS Parkour

Conditions générales pour l'achat de prestation-s : cours, camp-s, entrée-s.

www.kbsparkour.com / www.gravity-park.ch

15. Accidents

KBS Parkour décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure ou dommage corporel survenu pendant l'activité, sauf faute grave démontrée de sa part.

Les participants sont tenus d'être assurés personnellement (maladie, accident et responsabilité civile) pour ce type d'activité.

Le simple fait de participer à une activité, un cours, une session libre, un anniversaire ou tout autre événement au sein du parc implique la conscience et l'acceptation des risques inhérents aux disciplines proposées (parkour, trampoline, freerun, gymnastique, etc.).

KBS Parkour décline également toute responsabilité en cas de :

- perte, vol ou détérioration d'effets personnels, même déposés dans un casier,
- casse, dommage ou détérioration du matériel personnel apporté par le participant,
- dommages causés par un autre participant ou résultant du non-respect des consignes de sécurité.

En cas d'urgence, les responsables de KBS Parkour sont autorisés à prendre toute mesure jugée nécessaire dans l'intérêt du participant, notamment faire appel aux services médicaux d'urgence. Les frais y relatifs sont intégralement à la charge du ou de la participant-e.

16. Anniversaires, classes, associations, groupes et invités

Toute réservation effectuée auprès de KBS Parkour (Gravity Park Meyrin) — que ce soit en ligne, par e-mail, par téléphone ou sur place — implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales et du règlement intérieur du parc. Lorsqu'une personne, une école, une classe, une association, une entreprise ou tout autre organisme effectue une réservation, elle agit en qualité d'organisateur et assume la pleine responsabilité du groupe qu'elle invite ou accompagne. L'organisateur (professeur, responsable de classe, accompagnant, parent, moniteur, etc.) s'engage à :

- informer tous les participants (ou leurs représentants légaux) du règlement intérieur et des présentes Conditions Générales,
- veiller au respect strict des consignes de sécurité pendant toute l'activité,
- assurer la surveillance et le comportement du groupe,
- garantir que chaque participant dispose de ses propres assurances maladie, accident et responsabilité civile.

Toute personne participant à une activité organisée dans le parc est réputée avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales, même si elle n'a pas personnellement procédé à la réservation.

En cas d'accident, de blessure, de vol ou de dommage matériel survenant durant l'activité, la responsabilité incombe à l'organisateur du groupe et/ou aux assurances personnelles des participants.

KBS Parkour décline toute responsabilité pour les pertes, vols ou détériorations d'effets personnels.

En cas de détérioration volontaire, casse ou non-respect du matériel ou des installations, KBS Parkour se réserve le droit de :

- facturer les réparations ou les coûts de remise en état au responsable du groupe, à l'école ou à l'association concernée ;
- et/ou entreprendre toute action légale jugée nécessaire pour obtenir réparation du dommage.

17. Force majeure / cas fortuit

On entend par force majeure / cas fortuit l'ensemble des circonstances qui se sont produites après l'achat d'une prestation en ligne en raison de faits d'un caractère imprévisible et insurmontable et qui ne peuvent être empêchés par les cocontractants. KBS Parkour ne saurait être tenu responsable de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure. Aucun remboursement, aucun dommage ne pourra être réclamé ni indemnisé au jour de l'événement constituant le cas de force majeure et des mesures prises dans le cadre de circonstances exceptionnelles.

18. Responsabilité des parents ou représentants légaux

Il est de la responsabilité des représentants légaux de récupérer leur enfant immédiatement après la fin de l'activité. KBS Parkour ne pourra être tenu responsable en cas de problème hors des horaires et en dehors de la salle. KBS Parkour propose des cours collectifs, privés ou semi-privés de parkour, trampoline ou disciplines associées.

Les participants reconnaissent et acceptent que :

- ces activités comportent des risques physiques inhérents, même en présence d'un encadrant qualifié ;
- la responsabilité principale de prudence incombe toujours au participant (ou à son représentant légal s'il est mineur) ;
- KBS Parkour et ses moniteurs ne peuvent être tenus responsables que en cas de faute grave ou intentionnelle

KBS Parkour

Conditions générales pour l'achat de prestation-s : cours, camp-s, entrée-s.

www.kbsparkour.com / www.gravity-park.ch

démontrée dans la conduite de l'encadrement ;

- les participants doivent suivre strictement les consignes de sécurité et les instructions du moniteur ;
- toute assurance accident et responsabilité civile personnelle est obligatoire pour participer aux cours.

En cas de blessure, accident ou dommage matériel survenant durant un cours collectif ou privé, la responsabilité de KBS Parkour ne saurait être engagée, sauf preuve d'une faute grave imputable directement à un de ses moniteurs ou à une défaillance du matériel.

KBS Parkour décline également toute responsabilité pour les effets personnels perdus, volés ou endommagés durant les cours.

19. Protection des données

Toutes les données à caractère personnel sont considérées comme confidentielles. Les informations nécessaires à l'achat de la prestation font l'objet d'un traitement informatique et peuvent être communiquées à des entreprises associées dans le cadre de l'achat. Le ou la client-e consent, par son acceptation des présentes CG, à l'utilisation de ses données comme indiqué ci-dessus. KBS Parkour s'engage à respecter la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) et à garantir la confidentialité des informations traitées.

20. Droit applicable et for

Le droit suisse s'applique aux rapports juridiques entre KBS Parkour et le ou la client-e. A défaut d'un règlement amiable des différends entre les parties, les tribunaux ordinaires de la République et canton de Genève sont compétents pour connaître tout litige qui surviendrait au sujet de la conclusion, de l'interprétation ou de l'exécution du contrat de vente ou du paiement des billets, le for est situé à Genève, sous réserve d'un recours au Tribunal fédéral.

Version 24 mars 2026